

THERMOTRAITÉ

Le pin traité thermiquement (*Pinus pinaster*) possède la résistance et les caractéristiques appropriées pour les éléments de construction extérieurs.

Il s'agit d'un bois durable et écologique, dont l'hétérogénéité se caractérise par une surface noueuse, ce qui constitue une alternative de haute qualité et naturellement durable pour les sols et revêtements intérieurs et extérieurs.

Les terrasses thermotraitées sont des revêtements de sol obtenus par un processus technologiquement avancé, à travers des cycles de température et de vapeur dans lesquels on atteint 180°C à 220°C afin de modifier la structure moléculaire du bois, lui conférant une plus grande durabilité naturelle et une stabilité dimensionnelle.

Le traitement thermique donne au bois une coloration chaude et foncée.

LIEUX D'APPLICATION

Pour une utilisation en extérieur (sans contact direct avec l'eau et le sol) et en intérieur sur des sols nivélés ou régularisés.

TYPES D'APPLICATION

Produit recommandé pour une application non structurelle, à des fins décoratives.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

- L'entretien du matériau est primordial pour accroître sa durabilité.
- Il convient d'appliquer une huile adaptée.
- En cas de fixation invisible, il est conseillé d'évaluer, après l'installation, la nécessité de resserrer les vis de fixation. Cette tâche doit être répétée au maximum tous les 2 ans.
- Si des charges sont sur le matériau, protégez-le avant de réaliser le moindre mouvement.
- Utilisez des produits sûrs et adaptés aux sols en bois. N'utilisez pas de matériaux tranchants ou abrasifs, de cire ou de machines à cirer électriques, de brosses en acier, de papier de verre ou de produits en silicium.
- Le sol doit être nettoyé de préférence à l'aide de nettoyeurs haute pression ou, plus simplement, frotté à l'eau.

STOCKAGE

- Lors du transport ou du stockage, conservez le matériau dans un endroit sec et à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Les faces et le chant du matériau doivent être protégés jusqu'à son utilisation finale.
- Le matériau doit être placé sur une surface plane et stable, sans contact avec l'humidité.
- 8 jours avant l'installation, le matériau doit être placé dans la pièce où il sera utilisé afin d'acclimater le bois. Conservez le produit empilé. Ne procédez pas à l'installation pendant la saison des pluies.

EXCLUSIONS

Chaque pièce de bois présente un motif distinct et caractéristique qui met en valeur sa beauté naturelle. Les marques sur le bois peuvent varier par rapport aux échantillons présentés ici et leur teinte peut changer avec le temps. Les variations des caractéristiques et de la

couleur du bois ne peuvent être considérées comme un défaut, au contraire, elles constituent des preuves uniques d'un produit naturel et biologique. La couleur d'origine du bois subit des variations lorsqu'il est exposé à la lumière et au passage du temps.



FISSURES : Elles se produisent généralement à la suite des processus de retrait et de dilatation que le bois subit avec les changements de température et d'humidité. Il est plus facile qu'elles apparaissent sur les grandes sections, car le bois souffre davantage pendant les processus de séchage.



DÉCOLORATION : Il s'agit d'une dégradation due à des agents abiotiques, notamment les rayons UV, qui provoquent une décoloration des pigments, donnant un aspect grisâtre aux produits traités ou non en autoclave. Cet effet peut être ralenti en appliquant une lasure pour protéger le matériau des agents atmosphériques.

1. Savia s'engage à payer ou à remplacer le matériau dans les cas où toutes les conditions énoncées dans le reste des conditions de garantie sont remplies. En cas de remplacement du matériau, celui-ci sera substitué par un matériau de la même référence ; si l'il n'est pas disponible ou s'il s'agit d'un produit retiré du catalogue, il sera remplacé par un produit de caractéristiques similaires et de valeur égale à celui réclamé.
2. Afin de traiter toute réclamation, il est nécessaire de présenter une facture ou une preuve d'achat du matériau dont il est question.
3. La présente garantie ne s'applique qu'aux défauts du produit résultant du processus de production ; en d'autres termes, les défauts causés pendant ou à la suite d'un transport, d'une manipulation, d'un conditionnement préalable ou d'une installation incorrecte du produit ne sont pas couverts par la présente garantie.
4. Avant l'installation, vérifiez le matériau pour vous assurer qu'il n'a pas été endommagé pendant le transport et qu'il ne présente pas de défauts de surface. Aucune réclamation ne sera acceptée concernant des installations de matériaux défectueux.
5. Toutes les étapes indiquées dans les recommandations d'installation doivent être suivies et les traitements d'entretien respectés. Le non-respect des recommandations d'installation entraîne l'annulation de la garantie du produit.
6. Le produit est soumis à une perte de valeur annuelle variable selon le tableau ci-dessous :

01-02 ans	03-04 ans	05-07 ans	08-10 ans
100 %	75 %	50 %	25 %



DIFFÉRENCE DE TEINTE : S'agissant d'un produit naturel, le bois non traité présente différentes teintes en fonction de la zone du tronc d'où est extraite la planche (aubier, duramen) et des caractéristiques intrinsèques de l'arbre même (âge, moment de la coupe, lieu de plantation, etc.). Par conséquent, ces différences de teintes sont transférées aux produits traités.

Les différences de teinte contribuent au charme des installations en bois et s'harmonisent avec le temps.



MOISISSURE SUPERFICIELLE : Des moisissures superficielles peuvent apparaître sur les matériaux traités, notamment lorsqu'ils sont stockés dans des environnements sombres, froids et humides.

Le traitement protège le bois contre la pourriture et les champignons au niveau interne et ce défaut n'affecte pas la durabilité du bois. Les champignons de surface peuvent être éliminés par un léger brossage superficiel.



NŒUDS : Les nœuds font partie du bois et contribuent à donner un aspect naturel au produit. Chaque pièce est unique en termes de quantité, de taille et de position des nœuds. Ils n'affectent ni la résistance du produit ni sa durabilité.

7. Le fabricant se réserve le droit d'inspecter le produit et/ou l'installation faisant l'objet de réclamation et, dans tous les cas, de prélever des échantillons, de recueillir ou de demander toutes les informations relatives au produit, à l'installation, à l'entretien et à l'utilisation du produit nécessaires à l'étude correcte de la réclamation.
8. Cette garantie ne couvre pas les coûts supplémentaires à la valeur d'achat du produit. Les réclamations portant sur des éléments tels que l'installation, les coûts de remplacement, le démontage, les matériaux supplémentaires ou les pénalités (par exemple, pour les retards dans l'achèvement des travaux, etc.) ne seront pas acceptées.
9. Le fabricant ne peut être tenu responsable envers le client ou un tiers de tout dommage accidentel, spécial ou consécutif résultant d'une violation de la présente garantie.
10. Pour faire valoir cette garantie, vous devez contacter le fournisseur dans les 14 jours suivant la constatation du défaut et, en tout état de cause, avant la fin de la période de garantie. Cette garantie a un caractère personnel et n'est en aucun cas transférable.
11. Cette garantie ne couvre pas les installations :
 - a) qui ne respectent pas la classe d'emploi définie dans la partie traitement de la fiche technique.
 - b) où le bois a été enlevé et réinstallé dans un endroit différent de celui d'origine.
 - c) où le bois est coupé, percé ou entaillé après le traitement et ses faces exposées ne sont pas protégées par un produit de préservation du bois pour conserver l'intégrité du traitement.
12. Le matériau remplacé est garanti jusqu'à la fin de la période de garantie accordée au matériau d'origine faisant l'objet de réclamation.